

COMITE DES FETES AUMONAIIS
Mairie AUMONT-AUBRAC
48 130 PEYRE EN AUBRAC

Aumont-Aubrac,
Le 1^{er} septembre 2017

Objet : Vide grenier 2017

Pièce jointe : Bulletin d'inscription et règlement

Madame, Monsieur,

Le 2^e vide grenier se déroulera le **dimanche 1^{er} octobre 2017** à Aumont-Aubrac.

Si vous souhaitez être présent, vous voudrez bien renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint après l'avoir complété, daté et signé pour acceptation des conditions, ne pourront être pris en compte que les bulletins accompagnés du règlement correspondant aux droits d'inscription (chèque à l'ordre du Comité des Fêtes Aumonais).

Je vous rappelle que vous devez joindre une photocopie de votre carte d'identité. **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE.**

Votre demande doit être adressée **avant le 26 septembre 2017** à :

OFFICE DE TOURISME
Maison du Prieuré - AUMONT – AUBRAC
48 130 PEYRE EN AUBRAC
Tel : 04.66.42.88.70

Dans l'attente de votre participation, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Responsable du vide grenier,
Jean-Claude PIGNOL

Nous vous rappelons que le comité des fêtes se réserve le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de ce vide grenier ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnités.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Réservez votre emplacement pour le vide grenier du
DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE 2017 À AUMONT-AUBRAC

TARIFS :

3,5 m = 5€

7m = 10€

Règlement à l'ordre du Comité des Fêtes Aumonais

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

☎ : ① :

✉ :

Je reconnais avoir lu le règlement du vide grenier joint au courrier et en accepter tous les articles.

Fait à : Le :

Signature

Les N° d'emplacement seront attribués le matin du vide grenier.

Adressez votre demande **avant le 26 septembre 2017** à :

OFFICE DE TOURISME - Maison du Prieuré - AUMONT – AUBRAC 48 130 PEYRE EN AUBRAC

Tel : 04.66.42.88.70

ORGANISATEUR : Association COMITE DES FETES AUMONAI

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

Se déroulant le Dimanche 1^{er} octobre 2017 à AUMONT-AUBRAC (48)

Je soussigné (e),

NOM : PRENOM :

Né (e) le : à Département :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TEL : E MAIL :

Titulaire de la pièce d'identité N° : (joindre 1 photocopie)

Délivrée le : par

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du code du commerce)

- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

(Article R321-9 du code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de ____ € pour frais d'inscription.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la commune organisatrice.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

D'AUMONT-AUBRAC

DU DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE 2017

Preambule : *Le vide grenier est organisé par le Comité des Fêtes Aumonnais et est autorisé par arrêté municipal.*

Article 1. La participation au vide grenier d'Aumont Aubrac implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Article 2. Les inscriptions sont faites uniquement par le formulaire de réservation dûment rempli et accompagné :

- de la photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'exposant,
- de la fiche d'inscription et de l'attestation jointe dûment complétées
- du paiement des droits d'inscription en espèces ou par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes Aumonnais.

Tous les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Article 3. **Les droits d'inscription sont les suivants :**

- **5€ les 3,5 mètres linéaires**
- **10€ les 7 mètres linéaires.**

Article 4. Aucun métrage demandé ne pourra être modifié après réception du dossier.

Les numéros d'emplacement seront donnés uniquement le matin du vide grenier. Ils seront attribués par le comité d'organisation et ne pourront en aucun cas être modifiés.

L'exposant s'engage donc à déballer uniquement à l'emplacement qui lui a été attribué.

Il est interdit d'exposer en dehors du périmètre prévu pour le déballeage.

Article 5. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure, sans que l'exposant puisse prétendre à un quelconque préjudice.

Article 6. L'accueil et l'installation des exposants sont prévus de 08h00 à 09h00.

A partir de 08h00, une déviation sera mise en place et aucun véhicule ne pourra circuler sur le lieu du vide-grenier (Place du Foirail).

La clôture du vide-grenier est prévue à 18h00.

Article 7. **Aucun véhicule ne pourra stationner sur les lieux du vide-grenier de 09h00 à 18h00 sans autorisation de l'organisateur.**

Article 8. L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé en conformité avec la loi en vigueur et l'arrêté municipal pris pour l'occasion.

Article 9. L'exposant s'engage à indiquer les prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs).

Article 10. **Il est formellement interdit à tout exposant de stocker et de vendre tout produit de nature à compromettre la sécurité du public (gaz, carburant, produits inflammables, armes, armes blanches, obus...).**

Article 11. L'exposant s'engage à respecter le présent règlement et à ne pas céder son autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

Article 12. Tout contrevenant au règlement sera exclu du vide-grenier sans pouvoir prétendre à un préjudice quelconque.

Article 13. Les inscriptions pour le vide-grenier seront closes le mardi 26 septembre 2017 sous réserve de places disponibles.

Fait à Aumont-Aubrac, le 1^{er} septembre 2017.

L'exposant

Le Comité des Fêtes Aumonnais